



# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 JANVIER 2009

Direction des Affaires Générales,  
du Juridique et du Contentieux  
Service du Conseil municipal et du Pré-Contrôle de légalité  
Unité Conseil municipal  
CMJ/MPF

La réunion se tient au lieu ordinaire de ses séances, en la salle du Conseil municipal, Chapelle Saint-Esprit, le vendredi vingt-trois janvier deux mille neuf à quinze heures, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 16 janvier 2009, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

\*\*\*

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS : PROJET COMMUNAUTAIRE – PRODUCTION DE LOGEMENTS : 608 ROUTE DE GRASSE

Monsieur le Maire : Avant d'aborder la séance du Conseil municipal je vous propose une communication de la Communauté d'Agglomération sur le projet communautaire de logements 608 route de Grasse.

Madame PAILLERON : L'opération se trouve en face du Collège BERTONE, 608 route de Grasse mais le nom changera au fur et à mesure. La photo aérienne montre le Collège BERTONE et le terrain nu actuellement. L'objet de l'appel à candidatures portait sur un terrain de près de 12 000 m<sup>2</sup> avec une préconisation de près de 11 000 m<sup>2</sup> soit 9 900 m<sup>2</sup> de SHON logement et 900 m<sup>2</sup> de commerces. Les proportions imposées : 50 % d'accessions pour actifs et 50 % de locatifs conventionnés avec une destination de 80 % en P.L.U.S. et 20 % de P.L.A.I.

Trois types d'accessions possibles : l'accession encadrée, l'accession sociale et un processus de location-accession. Les prix étaient plafonnés à la charge foncière : 300 € pour du locatif conventionné, 600 € pour l'accession encadrée, 400 € pour l'accession sociale, 150 € pour le P.S.L.A. et 600 € pour les commerces.

Donc, trois types d'accessions :

- l'accession encadrée qui est plutôt faite par les promoteurs privés ;
- l'accession sociale, par les bailleurs sociaux ;
- le P.S.L.A. qui est un dispositif pas encore expérimenté chez nous, de location-accession.

Les objectifs de la CASA sont bien évidemment de réduire le déficit de logements sociaux sur la Commune et de démontrer qu'avec un partenariat en amont on arrivait à une mixité harmonieuse.

L'appel à candidatures a été lancé en septembre 2007. Quinze bailleurs sociaux ont été contactés par courrier. C'est-à-dire ceux qui interviennent sur le territoire de la CASA. Un article dans le Moniteur a informé les promoteurs privés et 20 dossiers de candidatures ont été retirés. Il y a eu 10 équipes constituées qui ont remis un dossier en octobre 2007. Le bureau communautaire du 12 novembre 2007 a sélectionné 5 groupements appelés à faire une proposition complète avec la remise d'un projet.

Le bureau communautaire du 8 septembre a choisi l'équipe lauréate. Le promoteur GAMBETTA PACA, le bailleur social SUD HABITAT, la Maîtrise d'Oeuvre Alain BELHASSEN et des bureaux d'études structures puis des contrôles.

Le programme retenu est conforme à la préconisation, c'est-à-dire 10 938 m<sup>2</sup> SHON représentant 155 logements. Donc, une surface moyenne de 64 m<sup>2</sup> habitable et 3 locaux commerciaux. La répartition : 81 logements conventionnés avec un contingent CASA maximum. C'est-à-dire que seul le contingent Préfecture n'est pas propriété de la CASA. La subvention de la CASA est de droit commun, on va dire, puisqu'elle est de l'ordre de 10 % du coût de l'opération avec 1 250 000 €.

L'accession : 74 logements en accession dont 25 en P.S.L.A. (processus de location-accession) à un prix moyen de 2 400 € le m<sup>2</sup> habitable parking compris et deux paliers d'accessions sociales représentant 49

logements. Un premier palier à 2 950 € et un deuxième à 3 500 €. Les prix sont fermes et non indexés. Là-dessus, 298 places de stationnement, 197 intérieures et 101 parkings extérieurs dont 51 sont laissés libres et non dédiés. Il est à noter qu'il y aura un gardien à temps plein sur le site.

Donc, voilà la perspective du projet qui a été présenté lors de la réponse à l'appel à candidatures. Le principe, c'est une implantation en peigne, par rapport à la route de Grasse. Les logements s'articulent autour de patios intérieurs qui permettent d'avoir un courant d'air dans chaque appartement et d'avoir une meilleure ventilation naturelle.

Voilà un petit peu le principe une fois revu. On a abandonné les passerelles contre des coursives qui étaient plus appropriées. Le principe, à partir de la route de Grasse, on voit bien une implantation perpendiculaire à la route de Grasse et un processus de ventilation des deux côtés des logements.

L'incidence foncière proposée est conforme à ce qui avait été préconisé. Pour le PSALI on est à 300 €, pour l'accession sociale on est à 420 €, 150 € au PSLA et 250 € pour les locaux commerciaux. Ce qui amène à un prix principal de 3 400 000 €, ce prix est partiellement converti en l'obligation de remettre deux locaux qui seront destinés d'une part, au service logements de la CASA et d'autre part, au service politique de la ville.

L'incidence foncière moyenne est donc de 315 € du m<sup>2</sup> shon.

Un petit mot sur le développement durable parce que c'est un point très important dans le projet. C'est le plus haut palier de la réglementation actuelle avant l'énergie positive. C'est le premier projet dans les Alpes-Maritimes qui sera labellisé « bâtiment basse consommation d'énergie » avec des éléments qui en découlent, notamment un dispositif dans le projet de Loi des Finances qui vise à relever le plafond de déduction d'emprunt des intérêts de la résidence principale. Cela touche l'accession sociale principalement et éventuellement une possibilité d'exonération de taxe foncière ; mais rien n'est encore arrêté.

L'échéance de la promesse de vente est en septembre 2010. Le planning prévisionnel, le permis de construire va être déposé à la fin de ce mois avec une délivrance prévue pour la fin d'année étant donné qu'il y a des délais incompressibles et qu'on est soumis à enquête publique. La commercialisation de l'accession sociale commencera vraisemblablement après la purge du permis de construire, dans le premier trimestre 2010 jusqu'en août 2010. L'acte authentique et l'ouverture du chantier étant prévus pour septembre 2010. La livraison en avril 2012.

Les conditions suspensives essentielles sont donc l'obtention du permis de construire devenu définitif et la commercialisation des logements, puisque cela se fera de même façon que pour l'opération TDF ; c'est-à-dire avec une remise de candidature et des modalités qui sont définies par la CASA.

Un petit rappel pour ce qui s'était passé pour TDF. C'est la Commission Communautaire d'Attribution qui valide la procédure, le support technique, les supports de communication et les critères applicables au dossier afin d'établir un scoring et de permettre une hiérarchisation des candidatures. On y reviendra peut-être ultérieurement.

Dans un second temps, elle sélectionne un premier candidat par appartement, et une liste d'attente pour chaque type de logement par ordre décroissant du nombre de points obtenus par le scoring. L'égalité de points c'est un tirage au sort par l'huissier. Les candidatures retenues sont traitées par ordre de liste d'attente et le renouvellement du processus en cas d'appartements restant disponibles.

Voilà en diagonale, les grandes lignes du projet.

Monsieur le Maire : Merci pour cette information. Je souhaite qu'on fasse un inventaire du foncier suffisamment important pour que les opérations de ce type, qui sont menées avec transparence et efficacité, puissent se renouveler et même se multiplier.

En excusant un certain nombre de nos collègues soit retenus sur des démarches administratives, comme par exemple celle de M. le Premier Adjoint à la Préfecture, pour nous représenter, et d'autres, décimés par le virus grippal dans la période actuelle, je cède la parole à Monsieur PAUGET pour l'appel nominal.

## APPEL NOMINAL

### **Présents :**

M. LEONETTI, M. PAUGET, Mme TORRES-FORET-DODELIN, Mme DUMONT, M. PERUGINI, Mme PUGNAIRE, M. DULBECCO, Mme MURATORI, M. RAMBAUD, Mme CANOVA, M. GENTE, Mme TROTOBAS, Mme BOUFFIER, M. AMAR, Mme BOUSQUET, Mme THOMEL, M. PADOVANI, Mme LHEUREUX, Mme MEUNIER, Mme DOR, M. CHIALVA, M. CHAUSSARD, M. GASTALDI, M. BAYLE, Mme SAVALLI, Mme CURTET, Mme DEPETRIS, Mme GAILLOT, Mme BADAoui-BLAIS, M. GENSBURGER, M. GILLI, Mlle RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, Mme MURATORE, M. AUBRY, M. LA SPESA, Mlle DUMAS

### **Procurations :**

M. GONZALEZ pouvoir à M. PAUGET,  
M. SEITHER pouvoir à M. AMAR,  
Mme BLAZY pouvoir à Mme TROTOBAS,  
M. BARBERIS pouvoir à M. LEONETTI,  
M. DAHAN pouvoir à Mme TORRES-FORET-DODELIN,  
Mme LONVIS pouvoir à Mme SAVALLI,  
M. MONIER pouvoir à M. PERUGINI,  
M. PIEL pouvoir à Mlle DUMAS,

### **Absents :**

M. ROUX,  
M. BIGNONNEAU

*Présents :39 / Procurations :8 / Absents : 2*

Monsieur le Maire : Il faut désigner le secrétaire de séance : Matthieu GILLI, candidat, est désigné à l'unanimité. Les procurations sont toutes remises.

Madame VERCNOCKE : Monsieur le Maire, est-ce que vous me permettriez de faire une petite déclaration ?

Monsieur le Maire : Si elle rentre dans le contexte de ce Conseil municipal et qu'il ne s'agit pas d'une motion, auquel cas il aurait fallu que vous la déposiez 48 heures auparavant.

Madame VERCNOCKE : Non, il n'y a pas de vote. Ce n'est pas une motion. Simplement, je voulais vous dire que l'Union pour Antibes Juan-les-Pins ainsi que le P.S. et les Verts tiennent à dénoncer la façon dont s'est déroulé le dernier Conseil municipal.

Nous n'avons, pour notre part, les uns et les autres, jamais abusé du temps de parole pendant les séances, ce temps étant par ailleurs enregistré et contrôlable. Nous ne pouvons donc accepter une attitude aussi rigide qui interdit à l'opposition de s'exprimer de façon constructive pendant les débats.

S'il appartient bien au Maire de faire la police du Conseil ; s'il est bien prévu dans le règlement intérieur les modalités de déroulement des séances, ce règlement intérieur n'a jamais été négocié en conférence des Présidents de Groupe. Son application au Conseil municipal du 19 décembre a été décidée sans information officielle de ces Présidents. Enfin, la police de l'Assemblée doit s'appliquer également à certaines réflexions récurrentes de certains membres de la majorité vis-à-vis des intervenants de l'opposition.

Le temps de parole doit être proportionnel à l'importance des questions traitées. La limitation à 3 minutes pour l'ensemble du budget confine au ridicule. Nous demandons donc une réunion urgente de la conférence des Présidents.

En attendant, pour marquer notre indignation devant un système aussi absurde qu'anti-démocratique, nous décidons donc de ne pas participer aux travaux du présent Conseil.

Je vous remercie de m'avoir écoutée.

Monsieur le Maire : Est-ce que vous aurez la courtoisie de m'écouter, Madame, dans la réponse que je vais vous apporter ?

C'est vrai que la Conférence des Présidents n'a pas été saisie mais a été saisi le Conseil municipal qui a voté les dispositions que j'ai appliquées à l'unanimité. Et donc, ne vous étonnez pas que ce qui a été décidé ici à l'unanimité soit applicable.

Ensuite, dans la première partie de la remarque que vous avez faite, c'est vrai que la majorité n'a jamais abusé de son temps de parole parce qu'il est bien inférieur au temps que lui octroierait par le passé le fait qu'elle soit ici largement majoritaire. Le groupe P.S. est dans la même situation que vous.

Ce que l'on constate, c'est un dépassement très important sur le contingent majorité, d'ailleurs, du temps de parole du groupe Communiste. Donc, je suis prêt à rendre public l'ensemble de ces éléments et de faire en sorte que vous ne serez en aucun cas pénalisé, ni vous, ni les groupes Socialistes et Verts dans la mesure où vous êtes largement dans le contingent tel qu'il est préconisé.

Enfin, en ce qui concerne le budget, je vous rappelle que vous êtes intervenue pendant cinq minutes et bien que j'ai rappelé à votre bon sens que vous étiez en train de dépasser le temps, je n'ai en aucun cas coupé le micro à qui que ce soit.

Je pense donc que si nous restons avec l'idée que nous pouvons nous exprimer de manière saine et claire, en trois minutes ; ce que je m'impose à moi-même qui suis, d'après les membres de ma majorité, trop bavard parce que j'essaie de convaincre en vain l'ensemble de l'opposition qui n'est jamais convaincue ! Je vais donc m'appliquer à cet art de la synthèse. Je vous invite à le faire. Je vous invite surtout à ne pas sortir des limites de la décence et de l'apaisement nécessaires à un débat. Et en même temps, de ne pas sortir du cadre de la limite délibération dans lequel nous sommes inscrits.

Je vous rappelle que la mesure d'application souple que j'ai proposée fait en sorte qu'aujourd'hui l'opposition a autant de temps de parole que la majorité. Oserais-je rappeler à l'opposition qu'elle a réalisé à 3, 40 % de l'ensemble de la population et qu'il n'est pas illégitime que le temps de parole de la majorité soit au moins égal à celui de l'opposition ?

Et donc, je prends acte de votre départ. Je vous serais gré de ne pas venir me chanter la Marseillaise au pied du Conseil municipal, ce qui évitera le ridicule d'une situation que je veux amener dans un cadre apaisé. Mais, reconnaissons que lorsque l'on dépasse d'une heure le temps de parole qui est imparti à une partie de l'opposition et que ce temps est occupé à accuser le Maire d'avoir provoqué un accident mortel sur un chantier de la Communauté d'Agglomération, il est normal que le Maire amène un petit peu d'autorité dans un débat qui est un peu enclin de temps en temps à aller à la dérive.

Madame VERCNOCKE : Monsieur le Maire, je vous remercie de votre réponse. Nous en prenons bien entendu acte, bien que nous ne nous sentions pas concernés justement par les débordements auxquels vous faites allusion.

Monsieur le Maire : Je n'ai pas dit cela .

Madame VERCNOCKE : Et nous espérons, comme vous je pense, qu'en conférence des Présidents nous arriverons à nous mettre tous d'accord sur une application du règlement.

Monsieur le Maire : Madame, cela fait 13 ans que je suis à cet endroit et que j'applique les choses avec la souplesse nécessaire pour que le débat démocratique ne soit ni prolongé, ni dérivé, mais en même temps utile et constructif. Je crois que si tout le monde fait un effort, nous aurons un débat qui continuera à être constructif, qui sortira de la polémique stérile et qui permettra, dans l'intérêt des Antibois et des Juanais, de faire avancer un certain nombre de dossiers.

Je suis d'autant plus favorable à une Conférence de Présidents que je voudrais que les questions orales soient réactivées et qu'elles permettent ,là aussi ,un partage du temps de parole entre la majorité et l'opposition. Je souhaiterais notamment qu'il y ait une partie de questions courtes, une partie de questions avec débat et que vous définissiez avec M. le Premier Adjoint une organisation qui fasse que l'on n'ait pas des dérives interminables de débats stériles et polémiques et qu'on ait un débat constructif et utile dans l'intérêt général.

Je comprends mieux pourquoi la caméra était là.

Madame VERCNOCKE : Alors, Monsieur le Maire et mes Chers Collègues, je vous rassure tout de suite, nous n'avons rien à voir avec la présence de la caméra aujourd'hui, ni avec ce qui s'est passé avec l'Assemblée Nationale parce que notre décision était déjà prise depuis à peu près un mois. Vous me croyez j'espère.

Monsieur le Maire : Dois-je interpréter que vous laissez votre temps de parole aux Communistes ?

*Départ de Mlle RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, Mme MURATORE, M. AUBRY*

*Présents 33 / Procurations : 8 / Absents : 8*

## **MONSIEUR LEONETTI**

### **00-00- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2008**

Monsieur le Maire : Pas d'intervention, pas de vote contre. Je vous remercie

Adopté à l'unanimité.

### **00-01- DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE - COMPTE RENDU**

Madame DUMAS : Je vous rassure, je ne profiterai pas de la situation et je ne parlerai pas 9 minutes ! Je resterai dans mon temps de parole.

Donc, simplement quelques remarques au sujet de l'arrêté n° 1. Nous nous félicitons que la Ville puisse répondre à une urgence concernant le logement. Je dirais qu'il y en a tant dans notre Ville, que c'est bien qu'elle puisse y répondre. Cela me permet de faire le lien avec l'arrêté 3 qui montre qu'il y avait un logement libre au 1 rue Thuret, maintenant occupé, avec un bail et un loyer très intéressant et tant mieux. Et quant à l'arrêté 4, il nous informe qu'actuellement il y a un logement libre, 12 rue Andréossy, qui pourrait, vu la superficie, peut-être répondre à une urgence de logement pour une famille.

Permettez-moi de réitérer notre demande de très longue date, à laquelle vous n'avez toujours pas répondu, d'un recensement exhaustif et d'un listing très précis des logements libres appartenant à la Ville, au Conseil général et aux différents Ministères, pour pouvoir, comme dans l'arrêté n° 1, répondre à l'urgence de logement auxquels sont confrontés beaucoup de citoyens dans notre Ville.

Monsieur le Maire : Madame DUMAS je vais vous répondre avec beaucoup de calme et un peu d'étonnement. Je vous ai déjà expliqué que la Ville ne possédait pas de parc privé, en-dehors de quelques appartements qui sont tous passés en délibération.

Je rappelle que j'ai pris la précaution et depuis longtemps, Monsieur LA SPESA s'en souvient très certainement, de faire en sorte que les attributions de ces logements passent en Commission d'Attribution des Logements sociaux.

Dans ce contexte, ne laissez pas à penser que les ministères, le Conseil général ont des appartements dans lesquels ils logeraient je ne sais qui et que la Ville d'Antibes posséderait un stock qu'elle distribuerait avec parcimonie compte-tenu de la crise du logement.

Il n'y en a pas, à un près, et qui passe toujours en délégation du Conseil municipal. Maintenant, si vous voulez la liste exhaustive on vous la redonnera. Je l'ai donnée dans le précédent mandat. Oui, M. LA SPESA, je l'ai même exposée dans le précédent mandat.

On réactualisera, mais je vous en supplie cessez de dire que l'on pourrait réquisitionner les appartements vides. Si votre idée c'est de dire « on doit réquisitionner les appartements privés », j'y suis formellement opposé. Si votre idée c'est de dire « la Ville a des logements qu'elle devrait mettre à disposition de la population », c'est déjà le cas pour le peu de logements qui sont disponibles. Et donc, je vous enlève ce souci et en même temps je vous redonnerai acte que l'ensemble des logements actuels sont occupés après une délibération et après une décision d'une commission ad hoc.

Il n'y a pas de vote : le Conseil municipal **PREND ACTE** de ce compte rendu.

## **00-02- MEDECINE PREVENTIVE - CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Monsieur le Maire : il n'y a pas d'interventions, nous passons directement au vote, ah pardon, Monsieur LA SPESA.

Monsieur LA SPESA : Vous avez tellement réduit votre temps de parole que vous ne présentez même plus la délibération ! C'est très bien, seulement je ne crois pas que ce soit très bien parce que.....

Monsieur le Maire : Non, en ce qui concerne la délibération je ne l'expose pas pour ne pas alourdir les choses. Je ne crois pas que le fait de lire une délibération doit être compté dans le temps de parole de la majorité. Mais il me semblait que l'expression, telle qu'elle est ici, suffisait à faire comprendre à tout le monde l'objectif et de ne pas détailler de manière fastidieuse l'ensemble de la délibération. Il va de soit qu'en ce moment je prends la parole pour une explication et cela doit être compté dans le temps de parole de la majorité. Néanmoins, l'expression de l'intitulé ou de la délibération ne peut pas faire partie du temps de parole de la majorité sinon la majorité se bornerait à présenter les délibérations et l'opposition se bornerait à les critiquer.

Monsieur LA SPESA : Je vous rassure, Monsieur le Maire, nous n'entrerons pas dans ces comptes d'apothicaire ! Je crois qu'il y a des questions beaucoup plus importantes que d'autres et qui méritent qu'on s'y arrête un peu plus longtemps et c'est comme cela qu'on fonctionnera. Je ne sais pas où on en arrivera mais franchement...

Monsieur le Maire : Monsieur LA SPESA j'en prends acte ; si vous choisissez de parler de ce qui passe ici, que vous évitez, et ce n'est pas vous que je vise, de mettre en cause le Maire sur un accident mortel qui s'est déroulé sur un chantier de la CASA, nous reviendrons ,tout en encadrant un temps de parole normal, à un débat apaisé et constructif, que j'ai essayé de mener pendant deux mandats et que je continuerai à mener dans le même esprit et que , j'ai essayé, il me semble, de mener pendant deux mandats et que je continuerai à mener dans le même esprit.

Donc, plutôt que la lettre et le temps, si vous acceptez l'esprit constructif, vous trouverez de ma part comme vous l'avez trouvé dans le passé, quelqu'un qui est bienveillant et qui, de temps en temps, pense que ce que vous dites n'est pas stupide et peut même être repris à mon compte. Donc, si vous changez d'état d'esprit je changerai ma position mais pour l'instant je n'en ai pas encore eu la preuve .

Monsieur LA SPESA : On se fait aussi insulter à longueur de séance, de temps en temps, donc il y a des choses qu'on n'acceptera pas.

Monsieur le Maire : pas moi

Monsieur LA SPESA : Non, pas nécessairement mais.....

Monsieur le Maire : Pas nécessairement. Vous avez ressenti un jour une insulte de ma part ou un mépris de ma part vis-à-vis de l'opposition ?

Monsieur LA SPESA : On n'est pas très susceptibles de notre côté. Personnellement, je ne le suis pas non plus.

Monsieur le Maire : Monsieur LA SPESA, de personne à personne, quand on accuse le Maire de la mort d'un individu. C'est pire qu'une insulte.

Monsieur LA SPESA : Cela n'a pas été le cas. Il vaut mieux arrêter là et passer à autre chose.

Si vous le permettez, Monsieur le Maire, je vais intervenir sur la délibération.

Nous sommes encore dans la période où l'on souhaite les vœux et inmanquablement on souhaite toujours la santé. La santé c'est le vœu que tout le monde désire le plus. Bien évidemment, cette envie d'être en forme et de le rester ne s'arrête pas à la porte de notre lieu de travail. Aussi, que l'on soit salarié du privé comme du public, la loi permet que soient mises en œuvre des actions pour préserver la santé des travailleurs et améliorer leurs conditions de travail. Et parmi les différents moyens, la médecine préventive, appelée communément « médecine du travail », est un maillon central.

Aujourd'hui plus qu'hier, les employés de la Commune, comme la grande majorité des salariés du pays, voient leurs conditions de travail se dégrader. L'augmentation du stress qu'elle soit liée à la demande de toujours plus de productivité ou au salaire dérisoire, les troubles musculo-squelettiques et bien d'autres raisons encore, prouvent qu'il serait actuellement indécent et dangereux de réduire les moyens de la médecine du travail.

Malheureusement, aujourd'hui, c'est ce que vous nous proposez au travers de cette délibération. Cela fait des mois que vous n'avez pas daigné remplacer le médecin absent. Votre solution c'est de remplacer un poste de médecin par une vacation, 1 jour par semaine sur 36 semaines. Par contre, le coût financier, lui, équivaut à un salaire de mi-temps.

Bien évidemment, nous n'intervenons pas sur la qualité du médecin du Centre de Gestion car nous ne sommes pas qualifiés pour le faire. Par contre, nous ne pouvons accepter qu'au travers de la baisse considérable des moyens humains de la médecine du travail, ce soient les salariés qui risquent d'en payer le prix. Si votre intention n'était pas de supprimer à très court terme cet emploi, vous seriez passé par la voie de l'embauche d'un médecin à temps plein qui aurait eu un contrat temporaire jusqu'au retour du médecin titulaire. A l'heure où le MEDEF et leurs amis du Gouvernement cherchent à amplifier les attaques sur la médecine du travail, le Député-Maire UMP d'Antibes n'hésite pas à réduire la présence d'un médecin du travail et de l'éloigner ainsi de l'analyse des postes de travail. Nous déplorons que la conscience du médecin s'efface devant la décision du politique. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Incorrigible ! C'est tellement difficile de sortir du papier qu'on a préparé antérieurement et de s'adapter à une situation où il me semblait qu'il y avait une main tendue. Ce qui prouve bien qu'il faille quand même rester vigilant dans le contexte actuel.

Premièrement, un médecin à temps plein est en congé de longue maladie.

Deuxième point, les collectivités territoriales ne peuvent pas remplacer de manière définitive un médecin en congé de longue maladie.

Troisièmement ils peuvent essayer de recruter, ce que l'on a essayé de faire et Monsieur PINTRE s'y est employé, un médecin de manière temporaire à temps plein, mais ce sont des médecins qui sont qualifiés, des médecins territoriaux et l'appel à candidatures a été infructueux. Et donc, on vous propose aujourd'hui de ne pas diminuer les moyens et pour cela, dans la période où on n'a pas eu de recrutement, de faire en sorte qu'on fasse appel au Centre de Gestion.

Il y a des règles, on les applique et donc il n'y a pas de diminution de moyens. Le médecin reste médecin et continue à penser que la santé de l'ensemble des employés municipaux est quelque chose de très important. Je vous rappelle que les employés municipaux d'Antibes travaillent moins de 35 heures par la volonté du Maire. Avec, au contraire, une annualisation du temps de travail, toute la souplesse nécessaire pour faire que les choses soient les plus efficaces possible.

Et avec des opérations à la fois globales et à la fois ciblées. Globales : la lutte contre le tabagisme, la lutte contre l'alcoolisme qui ont été menées avec efficacité, puis des actions ciblées sur les gens qui travaillent à l'extérieur, qui mettent en danger leur colonne vertébrale sur des efforts physiques. Donc, vous ne pouvez pas nous accuser de ne pas être vigilant sur la santé de nos employés !

Adopté à la majorité des voix, par 38 voix pour sur 41, (3 contre, M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS).

#### **00-03- MEDECINE PROFESSIONNELLE - EXAMENS RADIOLOGIQUES - CONVENTION AVEC LE CENTRE HOSPITALIER D'ANTIBES- AUTORISATION DE SIGNATURE**

Monsieur le Maire : Je pense que là, il n'y aura pas de problème. C'est assez difficile de faire des radios à l'intérieur de la Mairie.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **00-04- VIDEO SURVEILLANCE - EXTENSION DU NOMBRE DE CAMERAS - DEMANDE D'AUTORISATION PREFECTORALE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire : Chers Collègues, comme vous le savez, la Ville d'Antibes a été la première à mettre en place la vidéosurveillance. Depuis, cette technique s'est développée sur l'ensemble du territoire. Bien entendu, elle est encadrée par un certain nombre d'éléments qui visent à préserver la sécurité et la vie privée et restent les trois objectifs que nous avons initialement fixés qui sont : la sécurité routière, les rassemblements de populations et la délinquance.. C'est la raison pour laquelle à la suite de la démocratie de proximité et des demandes d'un certain nombre de riverains, filtrées par l'ensemble des services et après être passées devant la Commission qui comprend, je le rappelle, les services de la Préfecture et du Procureur de la République, je vous propose l'extension de ces caméras.

Mme DUMAS : Evidemment, cela ne va pas vous surprendre, nous sommes totalement opposés à cette nouvelle extension de caméras de vidéosurveillance. Et encore plus, quand on essaie d'y trouver une justification un peu fallacieuse du style « mieux connaître » ou « réguler le flux de la circulation ». Si une caméra régule le flux de la circulation c'est vrai qu'elle a des pouvoirs hallucinants. La nouveauté, par rapport à nos dernières interventions à ce sujet, est que nous ne sommes plus seuls à douter de l'efficacité et de l'utilisation faite de ces caméras.

En effet, un rapport du CNIL s'inquiète de la multiplication des caméras et un rapport de deux Sénateurs (je vous rassure, ils ne sont pas Communistes) en décembre 2008, mettent sérieusement en doute l'efficacité de la technique de vidéosurveillance comme un instrument de prévention.

Donc, nous ne voulons pas d'une société qui agite sans arrêt un soi-disant sentiment d'insécurité comme le dit la délibération qui stigmatise la jeunesse de notre Ville en voulant surveiller ses mouvements. Et je dirais, utilisons cet argent (160.000 €) autrement, au service du nécessaire lien social et du vivre ensemble et en respectant la devise de la République « Liberté – Egalité – Fraternité ». Merci.

Monsieur le Maire : C'est toujours curieux de voir le parti Communiste accuser la majorité de dérives totalitaires. Quand on relit l'histoire c'est suffisamment chargé d'enseignements pour se rendre compte que quelque fois on voit assez bien la paille qui est dans l'œil de l'autre et pas la poutre qui traverse son regard.

Je voudrais simplement vous rappeler que d'une part, jamais nous n'avons mis en place des caméras avec un but qui était purement sécuritaire. La meilleure preuve c'est qu'elles servent à prévenir les inondations, elles servent aussi lorsqu'il y a un embouteillage pour une raison x. ou y. d'être prévenu un petit peu avant la situation locale et de pouvoir dépêcher sur place une partie de la police municipale. Et elles servent également à la sécurité. Si mes enfants n'ont plus l'âge d'être collégiens, je trouve que le Conseil général a bien fait de mettre des caméras aux abords des Collèges. On a eu des débats interminables avec les Directeurs des Collèges, avec les Enseignants, qui disaient qu'à partir du moment où les enfants étaient dehors ils n'assuraient plus la sécurité. On a bien vu que le racket, la vente de drogue, les intimidations et les bagarres se déroulaient souvent à la périphérie et que depuis qu'il y a des caméras, probablement parce que c'est une coïncidence, on ne rencontre plus ce genre de phénomènes.

Enfin, je ne dis pas que ce sont les caméras qui ont amené la sécurité sur l'ensemble de notre territoire. Mais reconnaissons bien que l'action conjuguée et équilibrée que nous avons menée en prévention, en dissuasion (les caméras font plus partie de la dissuasion que de la répression) et en répression ont fait que si en l'an 2000 il y avait sur la circonscription d'Antibes-Vallauris plus de 1400 vols à la portière, les statistiques de cette année montrent qu'il y en a eu que 80. Donc, cela n'est pas, bien sûr, uniquement dû aux caméras mais le fait que les caméras suivent les angles de fuite des délinquants, a probablement été un des éléments dans l'ensemble de la chaîne pénale et de la conception que nous avons d'une prévention-dissuasion-répression efficace, qui a concouru à ce résultat.

Nous avons de bons résultats. Les résultats en matière de délinquance continuent à baisser malgré le fait qu'ils soient maintenant à des chiffres extrêmement bas. C'est notre politique, nous l'assumons totalement. Et on ne filme jamais que la rue et si les gens ne veulent pas être vus dans la rue il vaut mieux qu'ils restent chez eux puisque là ils sont protégés de l'ensemble des caméras par un système qui a été pour la première fois mis au point à Antibes et qui floque systématiquement tous les espaces privés.

Nous passons donc au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à la majorité des voix, par 38 voix pour sur 41 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS).

Monsieur le Maire : un petit élément : dans le quartier des Semboules dans lequel votre parti a mené une campagne contre les caméras, on n'a pas mis de caméra. Le Comité de quartier et les personnes associatives qui se sont associées de manière étroite à votre campagne nous réclament maintenant des caméras. Il faudrait que vous vous harmonisiez avec eux pour faire en sorte que vous ne demandiez pas en démocratie de proximité ce que vous dénoncez en Conseil municipal !

*INAUDIBLE*

M. LA SPESA : Monsieur le Maire, si vous le permettez, évitez de faire ces associations qui ne sont pas très correctes. Vous dites qu'il y a une association qui est inféodée à ce parti politique. Je suis désolé, ce n'est pas normal. Vous n'avez pas à dire ce genre de choses.

Monsieur le Maire : M. LA SPESA, je n'ai pas dit qu'elle était inféodée. Elle s'est tellement associée à votre campagne...

M. LA SPESA : Mais il y en a d'autres qui se sont associées à la vôtre. On ne vous l'envoie pas à la figure.

Monsieur le Maire : Quand elle a, en terme clair, appelé à voter contre notre liste. Ensuite, elle s'est louée du résultat un peu meilleur que vous avez fait dans le quartier mais je ne connais pas d'association de quartier qui se soit louée que le parti Communiste ait diminué à un endroit ou à un autre.

Je vous dis simplement que c'est cette association qui a demandé un nombre de caméras.

Intervention M. LA SPESA : Oui, elle est indépendante cette association. Laissez-la faire.

Monsieur le Maire : Cette association est indépendante et amie de votre organisation politique mais je constate néanmoins qu'elle demande des caméras et que vous voulez leur refuser. Eh bien moi, je vais les leur donner car j'ai plutôt la voix de la démocratie de proximité que la voix des partis politiques.

Monsieur LA SPESA : Monsieur le Maire, chez nous ce n'est pas la pensée unique. Je suppose que dans votre parti ce n'est pas la même chose.

Monsieur le Maire : La situation, Monsieur LA SPESA, ne m'oblige pas à refaire des rappels à l'ordre et à faire en sorte que je sois obligé de remonter un peu d'autorité pour que vous ne compreniez pas mon sens du dialogue comme de la faiblesse. Donc, ce que j'ai dit, je l'ai dit et je peux vous apporter un certain nombre de preuves de ce que j'avance. Ensuite, ne dites pas « évitez » parce que vous n'avez pas d'ordre à me donner ici et donc que ma parole est libre dans la mesure où je ne mets pas en cause de manière personnelle ou de manière diffamatoire les uns ou les autres. Donc, je continuerai à m'exprimer et à gérer ce Conseil municipal en attendant que vous ayez la majorité.

**MONSIEUR GONZALEZ** (questions rapportées par Monsieur le Maire en l'absence de Monsieur le Premier Adjoint)

**01-01- IMMEUBLE LE CONTINENT BOULEVARD CHANCEL - AMENAGEMENT DE BUREAUX - MARCHE DE TRAVAUX - LOTS N° 1 ET 4 - AVENANT N°1 - AUTORISATIONS DE SIGNATURE**

Monsieur le Maire : Chers Collègues, vous le savez, au Boulevard Chancel nous opérons un regroupement des services municipaux dont le but est, pour un moindre coût, d'avoir une efficacité supérieure et d'évacuer un certain nombre de locaux dans la vieille ville qui posent des problèmes d'efficacité et aussi de rentabilité.

Nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à l'**unanimité**,

**01-02- TERRAIN SIS 36 BOULEVARD BEAU RIVAGE PROLONGE - ACQUISITION AMIABLE**

Monsieur le Maire : Il s'agit d'un terrain près de la Brague dont vous savez qu'aujourd'hui il est occupé de manière anarchique par un hangar en mauvais état. Et la proposition d'attente de la Mairie c'est de se rendre propriétaire de cette parcelle, d'étudier sa constructibilité mais surtout de mettre en place un parking éclairé pendant la période intermédiaire.

Adopté à l'**unanimité** :

**02-01 - PRESTATIONS DE NETTOYAGE DANS DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX -MARCHES ALLOTIS - LOT N° 4 : " NETTOYAGE ET ENTRETIEN DU STADE NAUTIQUE " - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Monsieur PAUGET : Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec l'attributaire du lot n° 4 nettoyage et entretien du stade nautique qui est l'Entreprise Sté Hygiène Propreté, pour un montant de 55 473 € HT

**02-02- STADE FOCH - MARCHE DE TRAVAUX- LOT N° 2 - AVENANT N° 1 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Monsieur PAUGET : Il s'agit d'un avenant de 1,62 %, soit 1 379 € concernant les travaux d'aménagement du stade Foch, suite à une demande supplémentaire concernant le système de sécurité.

Adopté à l'**unanimité**.

**Monsieur SEITHER** Questions rapportées par M. AMAR en l'absence de M. SEITHER :

**05-01- DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - TRAITE DE CONCESSION POUR L'EXPLOITATION D'UN CASINO A ANTIBES JUAN LES PINS - SAS CASINO ANTIBES LA SIESTA- REDEVANCES ANNUELLES DU CASINO - AFFECTATIONS A DIVERSES MANIFESTATIONS - ORGANISATION DU FESTIVAL MUSIQUES AU COEUR , MANIFESTATION ARTISTIQUE DE QUALITE**

Monsieur AMAR : Il s'agit des redevances annuelles des Casinos reversées de procédures de délégations de service public. Le Casino de la Siesta a été autorisé à exploiter un Casino sur la Commune d'Antibes. Conformément au cahier des charges, le concessionnaire verse à la Collectivité une participation annuelle au développement culturel et touristique de la Commune. Cette redevance est composée de deux participations distinctes. Une participation à la politique communale touristique et une participation aux éléments de nature culturelle :

En ce qui concerne les manifestations touristiques, il s'agit de la participation au Show Mode, au Brass Band Révélation ainsi qu'au feu d'artifice du 24 août.

En ce qui concerne la manifestation culturelle, nous proposons pour la saison 2009 que cette participation soit affectée au financement d'une partie de déficit du festival Musique au Cœur. Ce festival répondant aux critères de manifestations artistiques de qualité, ce label lui ayant d'ailleurs été attribué au cours des années écoulées.

Monsieur LA SPESA : L'intervention est valable pour les deux délibérations. Nous allons être très courts puisque notre position sur les Casinos vous la connaissez, on ne va pas la reprendre. Par contre, à de maintes reprises nous vous avons indiqué qu'au-delà de la moralité, les Casinos, « la manne » provenant des jeux des Casinos n'était pas obligatoirement pérenne. L'actualité nous donne une nouvelle fois raison puisque l'on constate que la baisse d'activité des dits-casinos a un impact sur les finances de la Commune. Au-delà de cette remarque nous trouvons indécent que vous continuiez à organiser certaines manifestations de prestige réservées à quelques élites. Cela est d'autant plus vrai en période de crise.

Nous aimons la culture et les animations sur la Commune mais à l'heure actuelle il faudrait savoir organiser des manifestations de qualité sans vouloir obligatoirement basculer dans le luxe ou le clinquant. A l'heure où les ménages moyens Antibois, calculent pour pouvoir se loger, pour pouvoir manger et payer leurs factures, il est malvenu d'engager certaines dépenses. Par exemple, même si c'est une affaire faut-il se lancer dans l'achat d'une œuvre somme toute intéressante, mais représentant une dépense de milliers d'euros.

Monsieur le Maire : Lorsque les Socialistes et les Communistes gouvernaient le Pays, ils n'ont en aucun cas arrêté les Casinos. Lorsque le gouvernement a été, à nouveau, mené par la Droite en 1995, Alain JUPPE, Premier Ministre, a proposé que l'argent des Casinos, plutôt que d'être reversé sous forme financière, le soit en direction d'activités culturelles validées par le Ministère de l'Intérieur pour juger de la moralité financière et par le ministère de la Culture pour juger de la qualité des manifestations.

C'est donc, dans le cadre des manifestations artistiques de qualité, doublement validées, qu'un certain nombre de manifestations d'Antibes ont été proposées. Bien entendu, le Ministère de la Culture a retenu le « Jazz à Juan » et « Musique au Cœur ».

En ce qui concerne ces deux manifestations, on peut toujours considérer qu'en période difficile il faut supprimer la culture. Ce n'est pas mon idée et il me semble que ces manifestations qui n'ont rien d'élitiste, sont ouvertes parce qu'un contingent de prix très bas est offert aux élèves du Conservatoire pour Musique au Cœur et à des prix modiques pour un certain nombre de personnes. Je ne pense pas, contrairement à vous, qu'il y a une partie de la musique qui serait classique et réservée à l'élite et une partie qui serait moderne et réservée au peuple.

Enfin, vous avez, comme moi, approuvé que la Ville d'Antibes engage 6 millions d'euros dans la rénovation du Musée Picasso. Je ne jugerais pas la qualité de l'artiste, ni la façon dont la rénovation a été faite. Tout le monde s'accorde à dire qu'elle a été de grande qualité. Je me rappelle qu'à cette époque-là un certain nombre de gens me disait : « Vous ne croyez pas Monsieur le Maire qu'il ne faut pas mettre 6 millions d'euros dans le Musée Picasso et que vous feriez mieux de faire un peu plus de ceci et un peu moins de cela ! ».

Aujourd'hui, la récolte financière, pour les plus cyniques d'entre nous, du Musée Picasso c'est 600 000 euros d'entrées. 600 000 euros qui viennent comme une manne supplémentaire à l'intérieur de la Commune. Preuve que, même dans les périodes difficiles, et je vous renvoie à un certain nombre d'articles du Monde et de Libération qui expliquaient justement que dans les périodes difficiles, il y a au contraire un besoin de cultures et un besoin de restaurations et de monuments.

Je ne sais pas si sur le bastion St Jaume, Jaume Plensa sera un jour Picasso. Mais ce que je sais c'est que lorsque Monsieur DOR de la SOUCHERE est allé chercher sur une plage de Juan-les-Pins Picasso, il y a sûrement des gens qui ont dit « on ferait mieux de faire autre chose que de payer le séjour d'un artiste parisien sur les plages d'Antibes et lui offrir l'ensemble du château ! ». Comme quoi, avec le recul on peut regarder que l'investissement d'un moment peut beaucoup rapporter ultérieurement. J'ai aussi rappelé que je ne ferais cet investissement que dans la mesure où le tour de table montrerait qu'il y aurait un financement partagé, largement partagé.

Je peux dire aujourd'hui que le Ministère et le Gouvernement financeront 150 000 €, que l'Association des Amis du Musée, probablement moins sectaire que vous, propose 100 000 € et que le Port Vauban propose 100 000 €, avant d'avoir fait le tour de table de la Région ou du Conseil Général. Cette statue n'est pas posée à un endroit précis. Elle doit s'intégrer, comme je l'ai expliqué au Conservateur, dans une politique d'organisation d'un évènement autour d'une exposition qui était prévue pour être consacrée à cet artiste Catalan. Cela peut aussi donner un écho à quelques autres artistes Catalans et faire en sorte que cela s'associe avec l'ensemble de la restauration des remparts.

Donc, je ne doute pas une seconde que si nous arrivons à boucler ce tour de table pour la somme qui pourra toujours paraître scandaleuse aux uns et aux autres, de 200 000 €, nous aurons un monument qui a quand même fait le tour du monde et qui a entraîné une presse internationale autour de l'exposition d'Antibes mais surtout de l'exposition qui s'est déroulée à New-York.

Ainsi, je crois qu'il ne faut pas regarder, essayer de faire la démagogie en disant « regardez ce que vous dépensez avec la culture alors que vous pourriez donner de l'argent aux pauvres ! ». Les villes qui ont refusé un engagement culturel, un pari culturel, ont perdu de l'argent. Et si nous n'avions pas restauré le Musée Picasso nous serions aujourd'hui en perte financière, alors que le Musée Picasso, au contraire, est redevenu un des phares de notre Ville d'Antibes Juan-les-Pins. Pas uniquement sur le plan régional ; il suffit de lire la presse nationale et internationale.

Et donc, je vous invite à plus de modération sur ce type d'argumentaire quand on touche à la Culture parce que j'ai l'habitude de suivre les propositions qui sont faites par le Conservateur du Musée qui, à priori, n'a pas une couleur politique particulière, en tout cas qui la masque pour ne pas irriter les uns ou les autres. Et faire en sorte qu'aujourd'hui on continue à développer l'élément culturel sur la Ville d'Antibes parce que je pense pour ma part, mais vous pouvez être d'un autre avis, que l'activité culturelle sur la Commune est une des images de marque de notre Ville et qu'elle doit continuer dans l'avenir. C'est la raison pour laquelle je souhaite qu'il y ait un grand théâtre à Antibes qui sera financé, comme vous le savez, principalement par la Communauté d'Agglomération ; et j'essaierai d'avoir aussi des subventions de l'ensemble des partenaires, y compris des partenaires de l'Etat dans le cadre du plan de relance.

Tout cela fait partie d'une vision globale comme l'instauration de la Médiathèque. Je m'oppose à l'idée qu'il y aurait une Culture pour les élites et une Culture pour le peuple. Dès l'instant où l'on donne un accès à l'ensemble de la Culture, à l'ensemble du peuple c'est le mépriser que de penser qu'il y a une partie de la Culture qui ne lui est pas accessible.

Nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M.PIEL, M.LA SPESA, Melle DUMAS).

#### **05-02- DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - TRAITE DE CONCESSION POUR L'EXPLOITATION D'UN CASINO A ANTIBES JUAN LES PINS -SA L'EDEN BEACH CASINO - REDEVANCES ANNUELLES DU CASINO - AFFECTATION A DIVERSES MANIFESTATIONS - ORGANISATION DU FESTIVAL JAZZ A JUAN, MANIFESTATION ARTISTIQUE DE QUALITE**

Monsieur AMAR : C'est la même délibération mais pour l'Eden Beach Casino. Le montant de la participation s'élève à 396 367,45 euros. Les trois manifestations qui sont aidées sont le Festival de « la Colombe d'Or », le Festival « Mode à Juan » et le « Festival Pyromélodique ». et la manifestation culturelle de qualité : « Jazz à Juan », qui répond aux critères de manifestation artistique de qualité.

Monsieur le Maire : Monsieur LA SPESA vous avez parlé pour les deux délibérations, donc on peut passer aux votes.

Qui est contre, Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M.PIEL, M.LA SPESA, Melle DUMAS).

## **05-03- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SOPHIA-ANTIPOLIS - COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES - RAPPORT 2008 – APPROBATION**

Monsieur AMAR : C'est la disposition de l'Article 1609 du Code Général des Impôts des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre qui ont opté pour le régime de la taxe professionnelle unique. Ils versent chaque année aux Communes membres une attribution de compensation dont le montant est déterminé après les travaux de la C.L.E.T. (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges).

Il appartient donc à chaque Commune de se prononcer sur l'approbation de ce rapport définitif. Ce rapport annexé à la délibération du Conseil municipal précise le montant de la majoration 2008, reversé dans le cadre de la loi du 13/12/2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement urbain, dite loi S.R.U. pour les communes concernées et propose de déterminer l'évaluation du transfert de la gestion du parc Sophia-Antipolis S.Y.M.I.S.A. au cours de la prochaine C.L.E.T. en début d'année 2009.

Madame DUMAS : On nous demande d'approuver ce rapport, mais je dirais que le mot « rapport » est quand même très flatteur pour ces quelques pages. Aucune explication de la composition de la Commission, du rôle de celle-ci, aucune comparaison sur plusieurs années, aucune perspective et aucun commentaire sur l'avenir des attributions de compensation qui risquent de sérieusement diminuer avec les réformes qui arrivent au sujet de la taxe professionnelle.

D'ailleurs, on se demande pourquoi l'évaluation des transferts de la gestion du parc de Sophia-Antipolis est repoussée. Est-ce dû à des difficultés de fonctionnement de S.Y.M.I.S.A., c'est une question que je vous pose. Le seul élément que nous apprenons c'est le montant du prélèvement que l'on pourrait appeler « amende », payée par la Ville d'Antibes au titre du non respect de la loi S.R.U., c'est-à-dire 807 845 €. Ce montant pourrait évidemment participer peut-être à la concrétisation de leur proposition d'habitat et humanisme pour la construction de logements sociaux P.L.A.I. sur Antibes, avec un terrain mis à disposition par la Ville.

Je terminerais par une deuxième question au sujet des 233 569 € reversés par la CASA à la Ville au titre de la majoration pour prélèvement S.R.U. qui doit être, d'après les textes, utilisé à la réalisation d'opérations de logements locatifs sociaux. Alors je vous pose la question : quelle est votre projet d'utilisation de ces 200 000 € ?

Monsieur le Maire : Vous avez raison d'évoquer cette question puisqu'elle a posé un problème juridique. Vous le savez, c'est la Communauté d'Agglomération qui a compétence pour l'habitat et le logement social et non la Commune. Cependant, il a paru logique que, plutôt que de reverser de manière aveugle aux communes, le fruit de ce que vous appelez « les amendes » et qui sont les contributions des Villes qui n'ont pas les 20 % de logement social à la CASA, il nous a paru logique de faire en sorte que les retours dans les villes de ces compensations soient ciblés.

Elles posent deux problèmes :

- le problème de la compétence, que j'ai évoqué ;
- le problème de cibler des recettes, ce qui est rarement le cas dans un budget général et en particulier dans un budget communal.

Néanmoins, nous avons fait l'inventaire de ce que la Ville faisait antérieurement. Je dis au passage que cet amendement qui a une origine UMP et de temps en temps, je me réjouis que vous constatiez que nous essayons d'améliorer un dispositif qui a, parfois, un certain nombre d'imperfections.

Je referme la parenthèse pour rappeler que le problème est de savoir comment on doit désormais utiliser ces 200.000 ou 250.000 €. Personnellement, après avoir posé une question au Gouvernement pour être sûr que cette proposition puisse être légale sur le plan juridique, je propose de l'affecter à la S.A.C.E.M.A. qui est le bailleur social de la Ville d'Antibes, qui a montré son bilan récemment et qui est passé en quelques années à 320.000 logements sociaux construits.

Et pour lui permettre d'améliorer la situation des logements existants ou bien d'investir et de pouvoir créer de nouveaux logements sociaux, je pense que c'est la solution la plus claire, l'achat de terrain, vous le savez, se fait surtout par l'intermédiaire de la Commune qui le cède ensuite à la Communauté d'Agglomération. Et la deuxième solution qui pourrait être abordée c'est que nous revendions à la CASA à un prix moindre que nous l'avons acheté, affectant l'ensemble de cette somme à la diminution du prix entre le prix d'achat de la Ville et le prix de vente à la CASA.

Il me semble que les deux solutions peuvent être adoptées. J'ai demandé au contrôle de légalité de les vérifier et j'ai posé une question au Gouvernement pour savoir qu'elle était, dans le cadre des compétences respectives de la CASA et de la Ville d'Antibes, celle qui apparaissait comme la plus réglementaire.

Quant au problème global de la C.L.E.T., vous savez ce que c'est que la C.L.E.T. : quand on transfère une compétence, on transfère en même temps les charges de cette compétence (par exemple, lorsque la Ville a transféré la Médiathèque, elle a transféré le personnel qui était autant N0 à la Communauté d'Agglomération qui, désormais, le rémunère mais la Ville continue à payer la somme figée que le personnel coûtait avant le transfert. La C.L.E.T. c'est la recherche de la juste répartition des charges entre ce qui existait avant la Communauté d'Agglomération et qui existe après. Elle est menée de manière rigoureuse, d'autant plus rigoureusement que nous sommes là sous le contrôle de la Chambre Régionale qui, un jour, nous pénaliserait ou nous ferait des remontrances si nous faisons une C.L.E.T. anormalement favorable aux Villes ou anormalement favorable à la CASA.

On est, bien sûr, sur un schéma qui s'applique à toutes les Villes et qui est quelques fois un transfert difficile parce que lorsque vous transférez celui qui ramassait les ordures ménagères dans un petit village mais qui, à mi-temps balayait la rue, le transfert de la charge c'est le demi-poste de ramassage des ordures ménagères qui est passé à la Communauté et pas le demi-poste du balayage de la rue puisque le nettoyage est resté aux Communes.

C'est un travail minutieux qui est sous un contrôle à la fois technique et financier et qui est transmis chaque année. Et si vous voulez la collecte des C.L.E.T. antérieures vous pouvez les demander à Monsieur LA SPESA qui se fera un plaisir de vous les donner s'il les a conservées, sinon nous ferons un bilan exhaustif des C.L.E.T. antérieures.

Sur le S.Y.M.I.S.A. c'est un problème de Z.A.C. Les zones d'aménagements concertés n'ont pas fait la fin de leur bilan de Z.A.C. et vous le savez dans ce bilan. Les villes ont été impliquées, en particulier la Ville de Valbonne et donc il y a un inventaire exhaustif de ce qui lui revient qui est le territoire sur lequel les actes se sont mis en place. Et donc, le S.Y.M.I.S.A. continue morceau par morceau, étape par étape, à faire le bilan de ce qui revient à la Ville de Valbonne ou de Biot, ce qui revient à la Communauté d'Agglomération en tant que compétences nouvelles des Agglomérations. Et ce qui serait parti en termes de C.L.E.T. entre l'un et l'autre. S.Y.M.I.S.A. va bien.

Nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS)

## **MONSIEUR PERUGINI**

### **07-01- SALON NAUTIQUE DE GRANDE PLAISANCE DENOMME "ANTIBES YACHT SHOW" - MISE A DISPOSITION DU BASTION SAINT JAUME - FIXATION DE LA REDEVANCE**

**Monsieur PERUGINI** : Cette délibération concerne la fixation de la redevance pour la manifestation appelée « Antibes Yacht Show » qui aura lieu du 2 au 5 avril 2009. Cette année nous avons été vigilant puisqu'il s'agit de la période du montage du Salon des Antiquaires avec des problèmes de stationnement et de circulation. Il a donc été demandé qu'il y ait un décalage, c'est-à-dire qu'en fait cette manifestation ait lieu une semaine avant l'ouverture du Salon.

Ce salon qui a été créé en 2007, ce serait donc sa 3<sup>ème</sup> année d'existence, est organisé par une Société qui a été constituée pour cela et dont la prise en charge de l'organisation est entièrement financée par son organisateur.

Le Domaine Public occupé concerne le Bastion St Jaume et l'esplanade de la Gravette. L'organisateur, cette année, prend également en charge le coût du carburant et du personnel de la navette portuaire qui sera mise en place dans les espaces de stationnements automobiles et la porte marine.

Il est donc proposé, durant cette période du 2 au 5 avril, de reconduire la redevance telle qu'adoptée l'an dernier pour ce salon, augmentée à hauteur de l'indice des droits de voirie pour l'année 2009 qui est une délibération du 15 décembre 2008, soit 2,96 % de plus. Ce qui fait que la redevance 2009 s'élèvera à 5 623,80 € pour une occupation de 3 500 m<sup>2</sup> sur 12 jours, soit 0,1339 € par m<sup>2</sup>. Je rappelle qu'en 2007 il avait été payé 4.200 €, en 2008 : 4.550 € et en 2009 : 5.623 €.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS)

## **Madame PUGNAIRE**

### **08-01- NETTOYAGE DE JUAN LES PINS - OPTIMISATION ET ADAPTATION DES EFFECTIFS ET DES MOYENS- RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES**

Madame PUGNAIRE : Le maintien d'une Ville propre reste une préoccupation majeure pour les habitants et les touristes. Donc, dans le souci d'offrir une prestation supplémentaire à la population, la Ville a mis en place une brigade d'intervention rapide au cours de la saison estivale, ce qu'elle entend reconduire cette année.

En outre, sans pour autant augmenter les charges financières des prestations, il est proposé aujourd'hui que le nettoyage soit désormais assuré conjointement, c'est là la nouveauté, par les services municipaux qui interviennent sous le régime de la régie directe, qui reprennent certains secteurs de Juan-les-Pins, et par une Entreprise privée qui avait un marché depuis 1984 pour certains quartiers.

Donc, le service est assuré, si nous prenons cette décision aujourd'hui, conjointement. Cette réorganisation implique notamment la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de déploiement des équipes afin de garantir quelque soit le contexte, un maintien d'une propreté aussi parfaite que possible de la voie municipale.

La stratégie retenue continue à rechercher en permanence une adaptation des moyens avec une meilleure flexibilité d'emploi. La loi statutaire relative à la fonction publique prévoit le recrutement d'agents saisonniers ou occasionnels pendant une période ne pouvant excéder six mois lorsqu'il s'agit de faire face à un surcroît d'activité. Les besoins prévisionnels qui ont été évalués sont d'un volume d'activité supplémentaire équivalent à 140 mois de service durant l'exercice 2009.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le recrutement d'agents non titulaires saisonniers ou occasionnels dans la limite de ce volume qui ne peut donc excéder 140 mois de service au cours de l'année 2009 et de dire que les crédits nécessaires sont prévus au BP2009.

Monsieur LA SPESA : Au préalable, je voudrais demander à Madame PUGNAIRE, dans le 3<sup>ème</sup> paragraphe il est fait état de régime de la régie directe. Vous confirmez ce qui est écrit dans la délibération ? Parce que je n'ai pas très bien compris. Soit vous l'expliquez, soit vous le retirez mais expliquez-le moi.

Monsieur le Maire : Il y a un secteur qui est géré par le privé. Ce secteur nous l'avons fait contrôler plusieurs fois et il répond exactement aux prestations que nous lui avons demandées. Donc, la première question c'était de dire : est-ce que finalement le service privé qui est mis temporairement sur Juan-les-Pins avec un renforcement des moyens, effectue bien son travail ? Plusieurs contrôles ont été menés et les prestations sont en effet effectuées telles qu'elles sont demandées. Deuxième question : est-ce qu'il est logique de se retrouver avec un secteur de Juan-les-Pins ou un secteur particulier géré par une entreprise privée. La question à la fin de l'étude qui a été faite, c'est que l'espace est trop important et donc nous avons repris en régie tout le Cap d'Antibes et une partie de Juan-les-Pins. Autrement dit, la partie qui n'a pas de grosses variations estivales.

Pour compléter ce dispositif et pour ne pas pénaliser financièrement la Ville, nous avons constaté ce que chacun peut constater, d'ailleurs Jacqueline BOUFFIER et moi-même avons déjà eu l'occasion à 5 heures, 6 et 7 heures du matin d'inspecter les rues de Juan-les-Pins. Vous pouvez constater que quand tout est nettoyé tout est propre à Juan-les-Pins, y compris les 12 juillet et 18 août. Sauf dans la journée où la situation se dégrade compte tenu de l'afflux touristique. Donc, à ce moment-là techniquement il est difficile d'intervenir avec des gros moyens parce qu'on ne peut pas remettre de l'eau dans toutes les rues parce qu'il y a des piétons, on ne peut pas faire passer d'énormes moyens parce que cela gêne l'activité touristique.

L'idée que nous avons développée et un des engagements de la campagne étaient de dire on va faire des groupes qui vont tourner sur les zones touristiques pendant l'été et qui vont remédier à la dégradation de la situation de propreté tout au long de la journée. Et c'est donc cela qui a été testé l'été dernier et qui est reconduit avec des moyens supplémentaires dans la proposition que l'on vous fait aujourd'hui.

Donc, on réduit le champ de l'activité privé. Sur l'argent qui est réduit des activités privées, on reprend une partie en régie et on ajoute une partie d'action municipale sur des agents qui interviennent pendant la période estivale.

Monsieur LA SPESA : Comme nous avons un petit avis différent, je vais quand même intervenir. Cette délibération, effectivement, nous prouve quand même que nous avons raison de dire que vous n'étiez pas dans la bonne voie de privatiser le nettoyage des rues de Juan-les-Pins. On vous l'a souvent dit.

Monsieur le Maire : Je n'ai rien privatisé !

Monsieur LA SPESA : Privatiser c'est donner le nettoyage des rues de Juan-les-Pins à une entreprise privée.

Monsieur le Maire : En 1984, je n'étais pas là !

Monsieur LA SPESA : Chaque fois qu'on a pu échanger là-dessus on vous a dit que ce n'était pas une bonne chose, et je vous le redis encore aujourd'hui. Voilà, ainsi c'est acté.

Il est vrai et vous êtes obligé de le reconnaître puisque la grande majorité des commerçants et la population de Juan-les-Pins ne cessent de dire que la propreté des rues et des trottoirs laisse à désirer dans ce secteur-là.

On comprend bien que ce que vous êtes en train de faire c'est le constat que l'entreprise n'est pas au top, et d'essayer de reprendre une partie. Cela c'est le côté, je dirais positif de la délibération. Par contre, là où on diverge c'est que nous pensons que l'entreprise (et vous dites qu'elle a respecté son contrat), n'a pas respecté son contrat, mais effectivement on ne l'a pas en main. Si vous dites qu'elle a bien respecté son contrat, nous, nous pensons qu'il faut peut-être revoir le contrat

Monsieur le Maire : Ce n'est pas moi qui l'ai dit, ce sont les services qui font un constat par exemple les services ont demandé « il faut laver à chaud et au karcher de telle heure à telle heure ». Ils viennent et ils constatent que cela a été fait.

Monsieur LA SPESA : notre souhait serait de voir tout repris par les employés municipaux avec des moyens supplémentaires mais peut être éventuellement dans une mesure transitoire ne faudrait-il pas revoir le cahier des charges, le faire pour qu'on puisse avoir des rues et des trottoirs propres et demander à l'entreprise elle même de mettre les moyens pour rentrer dans le cadre du cahier des charges.

Ce que vous nous proposez, en quelque sorte, c'est un transfert de charges des employés saisonniers qui sont payés par les impôts des antibois et des antiboises pour venir au secours d'une entreprise qui ne fait pas la propreté comme elle devrait le faire.

Monsieur le Maire : sans polémique, il y avait une masse qui était donnée à cette entreprise privée, à masse constante, nous avons enlevé des secteurs et diminué d'autant les interventions qui se déroulaient dans la journée et qui seront faites par des agents temporaires.

Pourquoi temporaires ? Parce que chacun peut comprendre que l'activité de nettoyage à Juan les Pins est plus importante en juillet-août qu'en novembre et que plutôt que de dire aux employés municipaux vous allez travailler 70 heures en juillet août, il vaut mieux apporter un renfort temporaire pendant la période estivale.

Cela ne coûte pas plus cher au contribuable antibois, Mme PUGNAIRE vous l'a dit, simplement nous avons réparti cette somme en diminuant ce que l'on donne à l'entreprise privée, en récupérant des territoires, qui ne sont pas des territoires à grande variation touristique comme le Cap d'Antibes et on a donc gardé la zone qui se dégrade le plus parce qu'elle reçoit le plus grand afflux de population . Ce transfert financier s'est donc traduit par la récupération de zones que l'on gère en régie toute l'année parce qu'il n'y a pas besoin d'augmenter les moyens et de concentrer des moyens dans la période estivale avec des agents recrutés bien sûr de manière temporaire par la Ville d'Antibes.

Monsieur LA SPESA : on peut vous suivre en partie, sauf sur la privatisation, nous notre position vous la connaissez. Dernière remarque : sur tous les autres secteurs d'Antibes qui sont des rues, des petites, des grandes, des boulevards, ce sont les employés communaux qui le font , nous savons faire, je ne dis pas que c'est le top parfois les gens se plaignent mais j'ai du mal à comprendre que ce que l'on sait faire sur une grande majorité de la Ville on ne sache pas le faire ailleurs.

Alors sur les emplois saisonniers, nous sommes tout à fait d'accord, on les vote chaque fois puisque ce sont des besoins saisonniers, c'est tout à fait normal, mais je n'arrive pas à comprendre pourquoi on ne sait pas faire sur Juan les Pins ce qu'on sait faire ailleurs.

Madame BOUFFIER : là je pense que nous parlons un peu dans le vide et que Monsieur LA SPESA a besoin de venir avec moi , un matin à 4h 30 entre le 20 août et le 30 août, et vous verrez que la Ville est très sale et qu'à 7 h le matin, tout est propre. Après ce sont les gens qui n'ont pas de civisme et qui salissent.

Monsieur le Maire : j'ai les mêmes préoccupations que vous, à la fois je n'ai pas envie de dépenser l'argent public en pure perte, en même temps je voudrais être efficace.

Pardon de le répéter et d'abuser de mon temps de parole mais à 7 h du matin, lorsque toutes les entreprises sont passées, tout va bien , à Juan les Pins, et puis l'afflux de population touristique fait qu'au cours de la journée cela se dégrade. Il ne sert donc à rien d'aller demander à l'entreprise de mettre des moyens supplémentaires dans la journée et je préfère un contrôle après son passage ce qui est assez facile à réaliser, puis ensuite des interventions ponctuelles qui permettent de laisser propre en permanence la station. Je dirais même que, malheureusement ou heureusement, selon comme on se place, qu'il faudrait que cette brigade intervienne également en soirée parce que si l'on arrête tout entre 19 h et 4 h du matin , on a essayé de le faire à un moment donné avec l'entreprise privée , il y a une dégradation de la situation et le touriste qui se ballade à Juan les Pins à 3 h du matin, dit cette ville n'est pas propre.

Aussi, il faut que nous ayons cette capacité d'adaptation, c'est la raison pour laquelle je vous propose, sans augmenter les coûts, de diminuer la prestation privée et de réorganiser la prestation publique, c'est tout, voilà.

Monsieur LA SPESA : vous nous avez un tout petit peu convaincu.

Monsieur le Maire : finalement vous voyez mon temps de parole n'a pas été gaspillé, pour une fois ! Nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS)**

## **MADAME CANOVA**

### **12-01- MARIAGES - DONS RECUS POUR L'ANNEE 2008 – REPARTITION**

Madame CANOVA : il s'agit d'une délibération tout à fait habituelle, une fois par an, qui consiste à vous proposer la répartition des dons reçus à l'occasion des mariages entre cinq associations qui oeuvrent sur la Ville d'Antibes :Équipe Saint-Vincent , Fondation « Les Petits Frères des Pauvres » Association « Amitié et Loisirs des Anciens » , Le Secours Populaire , Le Secours Catholique, pour 255,42 €, chacune.

Monsieur le Maire : personne est contre, ni s'abstient ?

**Adopté à l'unanimité.**

## **12-02- LEGISLATION FUNERAIRE - OPERATIONS DE SURVEILLANCE CONSECUTIVE A UN DECES- VACATIONS - MONTANT - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame CANOVA : il s'agit dans cette délibération d'appliquer la législation en la matière puisqu'un certain nombre de prestations indispensables, après un décès, font l'objet de la présence d'un fonctionnaire de Police. La loi fixe le taux de cette vacation, entre 20 et 25 € et nous vous proposons pour la Ville d'Antibes de l'adopter dans cette moyenne à 22 €.

Monsieur le Maire : personne n'est contre, ni s'abstient ?

**Adopté à l'unanimité**

## **12-03- ADMINISTRATION ELECTRONIQUE - PASSEPORTS BIOMETRIQUES ET CARTES NATIONALES D'IDENTITE ELECTRONIQUES - DELIVRANCE - CONVENTIONS AVEC LA PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES- AUTORISATION DE SIGNATURE**

Madame CANOVA : cette délibération concerne les passeports biométriques , la Ville d'Antibes, de même que 2000 Communes en France, va être équipée pour effectuer les passeports biométriques, dans le courant du premier trimestre , à la fin du premier trimestre cette année, et dans le courant du second semestre, en ce qui concerne les cartes d'identité.

Vous aurez une petite présentation technique rapide qui permettra aux uns et aux autres de reprendre ce dossier et d'avoir la connaissance complète de ces nouvelles installations qui seront donc faites, essentiellement, dans les mairies annexes, pour répondre là , à un souci d'augmenter les services données aux habitants dans le cadre de la démocratie de proximité. Il faut savoir que cette mise en place est prise en charge en totalité par la NTS et qu'une dotation de 4000 € sera donnée par site pour pallier les aménagements qu'il sera nécessaire de réaliser.

Avant que M. LAURET vous fasse cette présentation , je tiens vraiment à remercier très sincèrement les services, à tous les niveaux, par rapport au travail qui a été fait en amont, avant de vous présenter cette délibération , parce que c'est un travail qui a dû être un peu réalisé dans l'urgence, les délais étaient très courts, puisque le délai du mois de mars a été rapproché, au départ il était question de septembre. Il y a eu vraiment un grand travail de concertation fait avec le personnel des mairies annexes qui a fait part de ses désidérata et qui a complètement joué le jeu et je tenais à ce que soit signalé car c'est quand même une valorisation mais en même temps un changement d'habitude, de leur travail et c'est toujours quelque chose qui cause des soucis mais cela s'est magnifiquement bien passé, merci à tous.

Monsieur le Maire : je félicite tout le monde que l'on ait changé le projet initial qui consistait encore à acheter des locaux dans lesquels on allait tout, partout, et d'avoir eu un raisonnement de proximité, en faisant en sorte que l'on utilise les mairies annexes pour ce dispositif et de bénéficier des subventions de l'Etat concernées.

Nous passons au vote, avant la présentation, qui est contre, qui s'abstient ?

**Adopté à l'unanimité.**

Monsieur LAURET : (voir présentation en annexe)

Monsieur le Maire : je vous remercie.

A titre d'information, je vous dirais que nous avons exceptionnellement et très partiellement dépassé le temps de parole de 3 mn, ce qui prouve qu'on peut avoir un débat encadré et apaisé et éviter de sortir des délibérations que l'on présente.

Je vous donne rendez vous le 20 février prochain.

En attendant, je souhaiterais que la conférence des Présidents se réunisse pour que nous mettions en place une organisation de questions orales sans débat avec des questions courtes/réponses courtes et qui seront aussi traitées dans un laps de temps imparti. Et puis des questions plus longues avec débat. Enfin, que nous ayons là aussi une organisation qui nous permette de savoir, à quelques minutes près, ou même à une heure près, quand est-ce que l'on commence un Conseil municipal et quand est-ce qu'on le termine. Ce qui me paraît être une visibilité intéressante pour l'ensemble des Conseillers municipaux et en même temps je pense que la démocratie y gagnera en lisibilité et en effort de synthèse.

Merci, encore tous mes vœux. Et puis au 20 février prochain.

Le Secrétaire de Séance,



Matthieu GILLI



Le Directeur général des Services,



Stéphane PINTRE

# Projet

## « Titres Électroniques Sécurisés »

L'intégration d'un projet national  
dans une démarche de proximité ...

1

## T.E.S. : préambule

- Afin de renforcer le lien entre les titres de voyage et leurs titulaires, ainsi que pour améliorer la lutte contre la fraude, l'Union Européenne a décidé de se doter d'un passeport plus sûr : le passeport biométrique.
- En complément des données contenues dans la puce, l'image numérisée de deux empreintes digitales sera désormais stockée dans ce support.
- La réalisation de ce passeport nécessite l'utilisation de dispositifs de recueil permettant la numérisation du dossier de demande, la prise d'empreintes, la prise en direct, éventuellement, de la photo.
- L'A.N.T.S. (Agence Nationale des Titres Sécurisés) est mandatée par le ministère de l'intérieur pour mettre en œuvre ce projet.



2

# T.E.S. : objectifs et enjeux

- Respecter l'engagement de la France de délivrer le passeport biométrique pour le 28 juin 2009 au plus tard, avec une mise en place du dispositif dans les collectivités des Alpes-Maritimes dans le courant du 2<sup>ème</sup> trimestre 2009.
- Donner à chaque citoyen la possibilité d'obtenir un passeport biométrique dans un délai court et à proximité de chez lui.
- Limiter les fraudes.



3

# T.E.S. : objectifs et enjeux

## ■ Des dispositifs de recueil

### ■ Où ?

- Sur 2.400 sites en France métropolitaine, DOM COM et consulats à l'étranger.

### ■ Combien ?

- Environ 3.000 dispositifs de recueil (D.R.) des données des usagers installés dans des mairies, préfectures et sous-préfectures, et dans les 212 consulats français.



## ■ Des dispositifs d'instruction et de validation

- Environ 400 dispositifs d'instruction et de validation dans les préfectures et sous-préfectures.

4

# T.E.S. : les implantations dans les Alpes-Maritimes

- Le département des Alpes-Maritimes sera doté de :
  - 67 stations de recueil de données
  - et 1 station mobile.
- À l'issue de la réunion qui s'est tenue en Préfecture à l'initiative de l'Association départementale des Maires de France, le 4 juillet 2008, la Ville d'Antibes devait être équipée de quatre stations.
- En raison des volumes d'activité, une cinquième station a été attribuée à la Ville.
- Afin de mieux répartir géographiquement le service rendu à la population, le Maire d'Antibes a accepté, suite à la demande de Monsieur le Maire de la commune de Biot, que cette cinquième station lui soit attribuée.

5

# T.E.S. : implantations locales

- Le projet, finalisé par le Préfet des Alpes-Maritimes, prévoit donc désormais l'installation de neuf stations sur le territoire de la Communauté d'agglomération, implantées comme suit :

■ <b>Antibes</b>	<b>: 4 stations</b>
■ <b>Biot</b>	<b>: 1 station</b>
■ <b>Mougins</b>	<b>: 1 station</b>
■ <b>Valbonne</b>	<b>: 1 station</b>
■ <b>Vallauris</b>	<b>: 1 station</b>
■ <b>Villeneuve-Loubet</b>	<b>: 1 station</b>

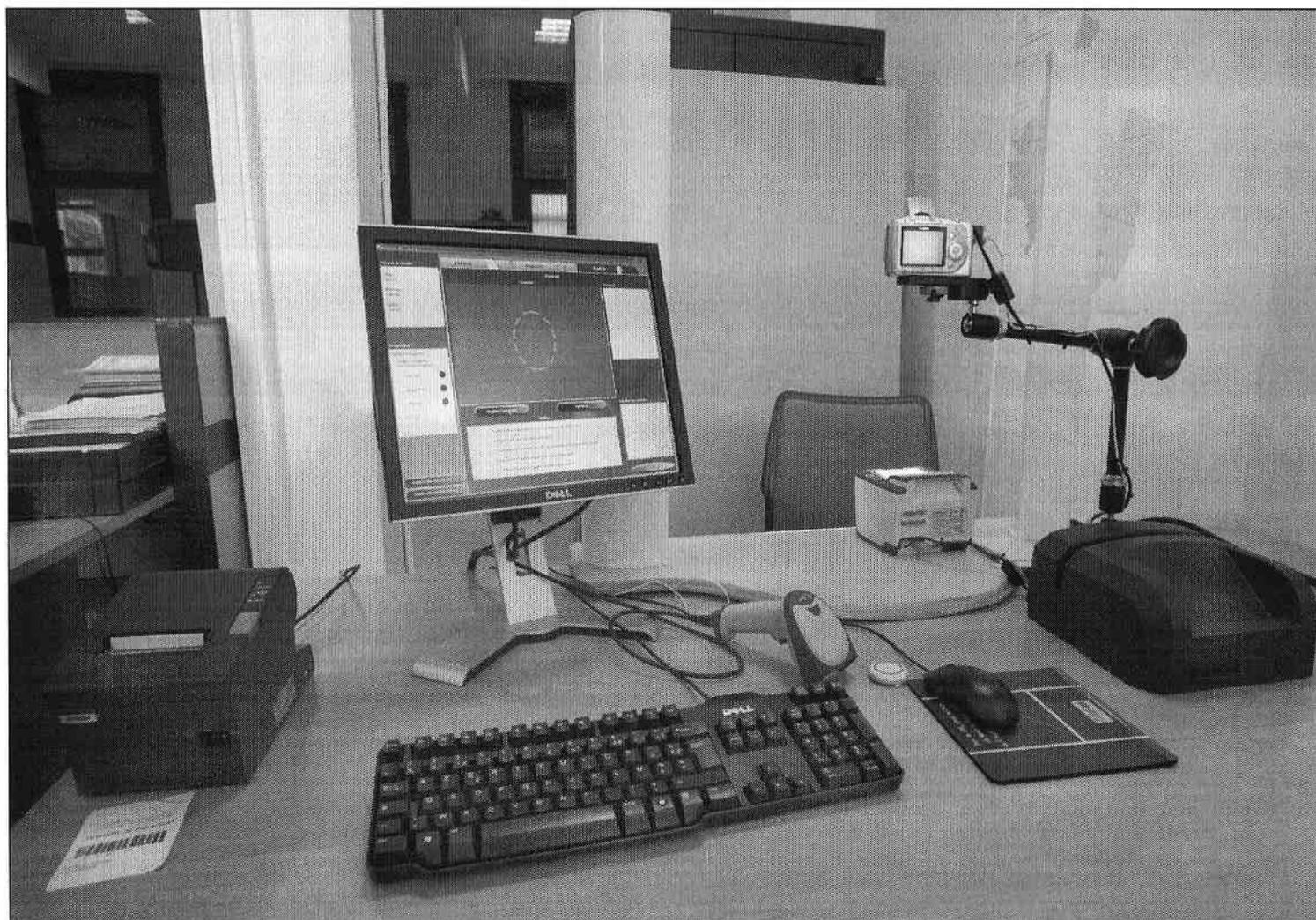
6

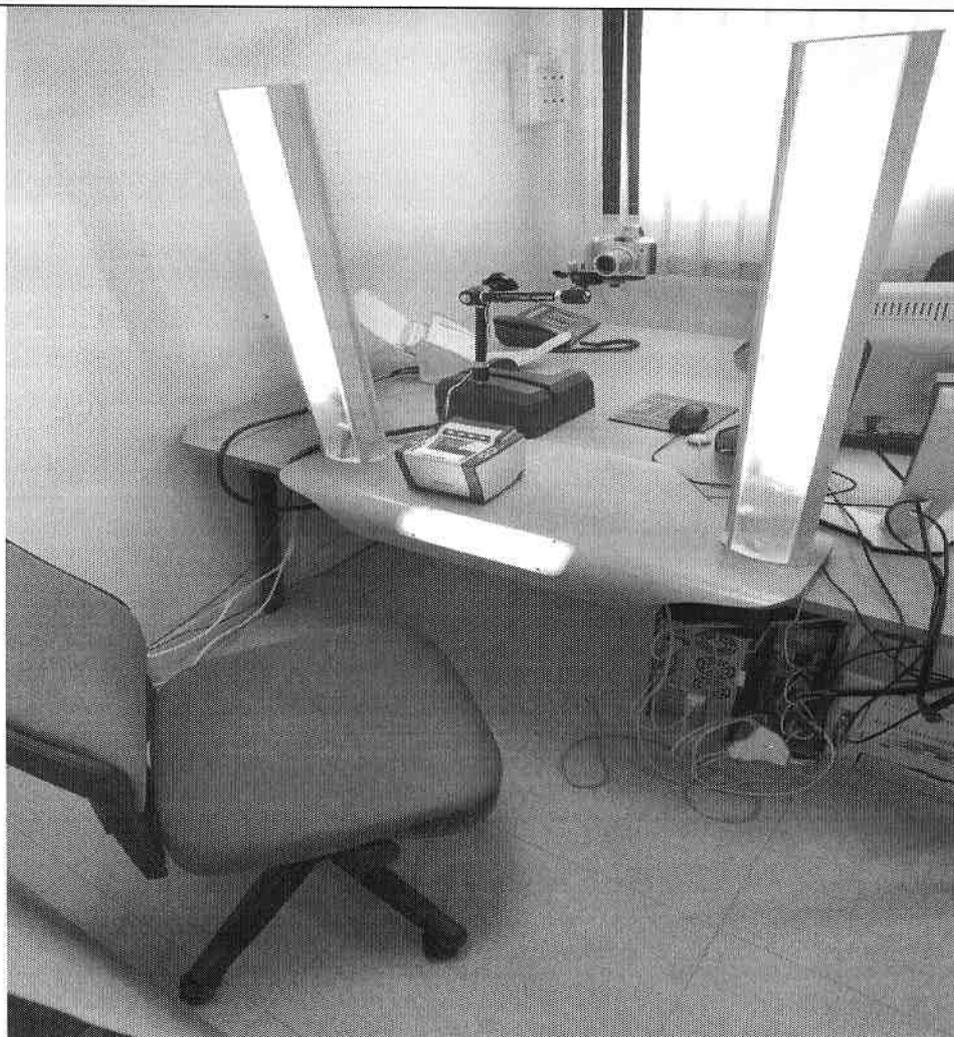
# T.E.S. : présentation d'un dispositif de recueil

- Le dispositif de recueil et d'enregistrement des demandes, nécessaire à l'élaboration du passeport, est :
  - simple à utiliser et ergonomique,
  - adaptable à tout type de mairie et préfecture,
  - informatisé : le CERFA, les pièces justificatives, la photographie et les empreintes sont numérisés puis enregistrés pour être envoyés vers un système central de traitement (imprimerie nationale à Douai).



7





## T.E.S. : ... à Antibes ...

- Afin que les Antibois puissent bénéficier de ce nouveau service dans les meilleures conditions, Monsieur le Maire a souhaité que ce service soit intégré aux missions actuellement prises en charge par les agents des mairies annexes.
  
- Ainsi, d'une part, les Antibois bénéficieraient d'un service réellement de proximité et, d'autre part :
  - la Ville éviterait d'avoir recours à de nouvelles locations de bâtiments,
  - les mairies annexes verraient leurs missions se développer,
  - les agents verraient leurs qualités professionnelles valorisées, dans le cadre d'une nouvelle polyvalence,
  - les moyens seraient ainsi optimisés.

# T.E.S. : les services rendus dans les différentes mairies annexes

- Pour les sites d'Antibes-les-Pins, de Croix-Rouge, de Fontonne et de Guillabert :
  - les formalités administratives classiques (délivrance des actes de l'état civil, des certificats, des autorisations de sorties de territoire et des attestations d'accueil, etc.),
  - le contrôle, l'enregistrement et la transmission des données pour les créations de titres d'identité, et la remise de ceux-ci aux usagers.
- Pour le site de Juan-les-Pins :
  - les formalités administratives classiques,
  - les renseignements sur la délivrance des titres d'identité,
  - les titres de séjour et les dossiers de naturalisations.
- Pour le site des Semboules :
  - les formalités administratives classiques,
  - les renseignements sur la délivrance des titres d'identité.

11

# T.E.S. : l'agencement des sites

- **La nouvelle organisation retenue engendre :**
  - de recevoir un public plus nombreux qu'à l'accoutumée,
  - de positionner correctement les dispositifs de recueil de données pour répondre aux critères définis par l'A.N.T.S.,
  - de permettre aux agents de réaliser correctement l'ensemble des missions qui leur seront confiées.

12

# T.E.S. : les avantages de cette réorganisation

- Une nouvelle dynamique pour le service :
  - les agents, informés dans le cadre d'une formation intra de la mise en œuvre prochaine de ce projet, se sont déclarés globalement satisfaits,
  - ils connaissent l'importance des acquisitions qui leur seront nécessaires pour être opérationnels rapidement.
- Les citoyens pourront bénéficier de services administratifs plus nombreux à proximité immédiate de leur domicile ou de leur lieu de travail :
  - des horaires nouveaux seront mis en place pour le public. Ils apporteront une plus grande offre aux usagers ;
  - les sites externes bénéficiant de la présence de deux agents (trois dans un premier temps à Guillabert) pourront rester ouverts en toutes périodes de l'année, ce qui assurera une continuité de service jusqu'ici non satisfaite (plus de fermetures pendant les périodes de congés, hors situations exceptionnelles).

13

# T.E.S. : le « contrôle - qualité »

- La réorganisation, retenue par Monsieur le Maire sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée à la Population et validée par les adjoints délégués de quartiers le 22 décembre 2008, nécessite de mesurer en toute objectivité l'impact sur le citoyen, en termes :
  - statistiques :
    - suppression de la territorialité : effets directs et indirects ;
    - mobilité des usagers ;
    - volumes d'activités ;
    - fréquentations horaires,
  - de qualité d'accueil ;
  - de durée d'attente et de traitement des dossiers ;
  - ...
- À l'issue d'une première période de six mois, une enquête de satisfaction sera donc conduite pour recueillir le sentiment des usagers sur la nouvelle organisation mise en place.

14